



Notre dépôt de garantie retenue

Par **CHRISTIAN**, le **16/09/2009** à **18:01**

Bonjour,
Nous venons de recevoir notre dépôt de garantie avec 10 jours de retard. Malgré un état des lieux de sortie bien meilleur que celui d'entrée (les deux ont été faits par huissier), notre propriétaire a retiré plus de 400 euros. Nous estimons que cela est un abus de pouvoir de la part de notre ancienne propriétaire. Rien ne justifie le retrait d'une partie de la caution.
Nous pensons intenter une action en justice, pouvez-vous nous donner des conseils s'il vous plaît ?
Merci d'avance,
Un couple de jeunes actifs un peu désemparé.

Par **jeetendra**, le **16/09/2009** à **18:26**

Vous pouvez nous contacter en composant un numéro unique : 0825 34 12 63
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30
Le samedi de 9h00 à 12h00
Pour un conseil personnalisé et approfondi (projet d'accession à la propriété, investissements locatifs, copropriété, contrat de construction, litiges locatifs), nos conseillers juristes vous reçoivent, exclusivement sur rendez-vous, dans l'un de nos huit centres.
ADIL :
Lille : 2 rue Alexandre Desrousseaux
Roubaix : 27 rue du Vieil Abreuvoir
Tourcoing : 5 rue de l'industriel
Dunkerque : 1 rue de Beaumont
Douai : 64 rue de Canteleu
Cambrai : 40 Bvd de la Liberté
Valenciennes : 32 rue Albert 1er
Maubeuge : 1 rue de Normandie
Vous pouvez aussi nous contacter par E-mail à l'adresse suivante: contact@adilnord.fr
Bonjour, contactez l'ADIL ou l'agence départementale pour l'information des locataires le plus proche de votre domicile, adresses ci-dessus, ils vous aideront à propos de votre dépôt de garantie, tenez bon, cordialement